

SENSIBILISATION

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)



CONTEXTE

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent aujourd'hui une des principales causes d'arrêt de travail et d'absentéisme, impactant gravement la santé des salariés et la performance des entreprises. Les évolutions rapides des méthodes de travail, incluant l'augmentation des tâches répétitives, la manipulation de charges et le maintien de postures contraignantes, accentuent ces risques. Face à ces enjeux, la sensibilisation aux TMS est essentielle pour prévenir ces troubles, en informant les salariés et les entreprises sur les bonnes pratiques à adopter.

OBJECTIFS

- Informer sur les facteurs de risques de TMS.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de prévention.
- Connaître pour mieux comprendre et agir.
- Mettre en place des référents/relais internes à l'entreprise.

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Explication des TMS (Les TMS, de quoi parle-t-on ?).
- Description de leurs impacts sur l'entreprise et les salariés.
- Illustration d'actions pour les réduire.
- Conseils et outils pour les prévenir.



[Voir catalogue des Rendez-Vous Prévention](#)



Offre socle

Action de Prévention Primaire
Comprise dans la cotisation

Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

Intervenants

Ergonomes.





Durée

Module de 1h30 à 1 journée.
Groupe de 12 personnes maximum.
Format intra-entreprise limité à 2 jours.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail.

POUR COMPLÉTER

-  [Conception d'une situation de travail](#)
-  [Intervention ergonomique](#)
-  [Flyer "Faire des pauses actives"](#)
-  [Modules e-learning](#)

CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41

*Chaque entreprise doit bénéficier au moins une fois tous les 4 ans d'une APP